



Formation initiale Gestionnaire du commerce de détail CFC

Complément aux guides d'application pour les Cantons

Formation initiale raccourcie selon l'art. 3, al. 2, OrFo

Etat : 15.11.2024

Situation initiale

Selon l'art. 3, al. 2, de l'OrFo, la première année de la formation professionnelle initiale de gestionnaire du commerce de détail CFC est prise en compte sans autre condition pour les titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle d'assistant-e du commerce de détail AFP.

Recommandation sans engagement

Compte tenu de l'expérience pratique des écoles professionnelles, pour pouvoir entamer avec succès une formation initiale raccourcie de gestionnaire du commerce de détail CFC, une moyenne générale (connaissances professionnelles et culture générale non intégrée) d'au moins 4,8 est recommandée lors de la procédure de qualification scolaire. Des écarts sont possibles.

Prise de position de la commission B&Q Commerce de détail

Cette recommandation est soutenue par la commission B&Q Commerce de détail.